

Paris, le 29 septembre 2022

**FIP NextStage Convictions 2024 : mise en préliquidation**

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à des Parts A (FR0013221207) du Fonds d'Investissement de Proximité NextStage Convictions 2024 fin 2017- courant 2018, et nous vous remercions de votre confiance. Depuis sa constitution, votre FIP a financé et accompagné une trentaine d'ETM (Entreprises de Taille Moyenne).

**Votre FIP se rapproche de son terme et NextStage AM a pris la décision de le placer dans la période de « préliquidation » à partir du 30 septembre 2022.** Cette opération prévue par le Règlement de votre FIP signifie concrètement, que l'équipe de gestion ne réalise plus de nouveaux investissements et met tout en œuvre pour céder les sociétés du portefeuille.

A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 30 juin 2022 :

- La valeur liquidative de votre FIP était de **1,26 € par part A**, soit une performance depuis l'origine de **+26%**, avant prise en compte des avantages fiscaux (réduction d'IR). Cette valeur va évoluer dans le temps en fonction du prix de cession des participations en portefeuille, jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse).
- La performance positive du Fonds est plus particulièrement due aux plus-values réalisées lors des cessions de trois participations du portefeuille : Inova Software , une plateforme de gestion de partenariats pour l'industrie pharmaceutique, pour 4,2x le montant de l'investissement initial, Once for All / Attestation légale, une plateforme de gestion administrative des contrats, pour un multiple de 3,0x, et

Finalease Group Security (ex. Lease Protect), une société proposant des solutions contre la démarque inconnue, pour 2,4x l'investissement initial.

- L'actif de votre FIP est composé de 23 sociétés, et le processus de sortie du capital de ces sociétés se poursuit.

**Notre objectif est d'accompagner les sociétés du portefeuille, et rechercher activement des opportunités de cession. A l'issue de la période de blocage, c'est à dire à compter de 2024, nous vous distribuerons les produits de cession en une ou plusieurs fois. Pour mémoire l'échéance du fonds est le 30 septembre 2024, avec une possibilité de prorogation de 3 fois un an, si une période supplémentaire s'avérait nécessaire pour céder les dernières participations au mieux de vos intérêts.**

Nous vous remercions de nouveau pour votre confiance et nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

**Grégoire SENTILHES**  
Président